

NOTE SYNTHETIQUE
CA 2021 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXES ENERGIES
RENOUVELABLES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-21840042-20220329-2022-020-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

1) CA 2021 du Budget Principal

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT /SOLDE
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Fonctionnement	4 870 038,90 €	4 835 752,77 €	- 34 286,13 €
Investissement	2 532 433,07 €	2 611 070,01 €	+ 78 636,94 €
RESULTAT DE CLOTURE			
Résultat de fonctionnement n-1		898 275,64 €	+ 863 989,51 €
Résultat d'investissement n-1		350 220,41 €	+ 428 857,35 €

Reste à réaliser :

Dépenses : 599 931,28 €

Recettes : 748 000,00 €

Le bilan global des investissements avec restes à réaliser = + **148 068,72 €**

Section de fonctionnement :

Total dépenses : 4 870 038,90 €

Chapitre 011 - Charge à caractère général : 1 357 626,52 € soit 27,88 % du total.

Les principaux articles réalisés en 2021 sont les suivants :

Article 60612	Electricité (éclairage public et bâtiments administratifs)	150 537,87 €	Soit 11,08 %
Article 60623	Alimentation	118 275,71 €	Soit 8,71 %

Chapitre 012 – Charge de personnel : 2 495 748, 20 € soit 51,25 % du total. En hausse par rapport à 2020 soit 2 079 502, 36 €.

Chapitre 014 – Atténuations de produits : 69 352,00 € soit 1,42 % du total. En baisse par rapport à 2020 (76 288,85 €).

Reversement article 55 de la loi SRU

Chapitre 042 - Amortissement : 614 349,09 € soit 12,61 % du total.

Variation liée à des écritures comptables, que l'on retrouve en recettes d'investissement

Document de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20220329-2022-020-BF

Actués, certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 302 086,71 € soit 6,20 % du total.

Détail des subventions à verser hors subventions spécifiques

ASSOCIATIONS	CA 2021
Actor Créative	500,00 €
AIPE	500,00 €
Amicale des Sapeurs-pompiers	700,00 €
As bouliste	500,00 €
Association paroissiale	2 609,10 €
Aubignan Cyclo-cabanette	700,00 €
Aubignan Karaté Kobudo	1 500,00 €
Budo Ventoux	1 000,00 €
Etoile d'Aubune	7 000,00 €
Judo Club	2 000,00 €
Les Seniors comtadins	1 000,00 €
Les sixties d'Aubignan	500,00 €
MJC	2 000,00 €
Musique en Venaissin	9 000,00 €
Société Chasse Saint-Hubert Aubignanaise	800,00 €
Tennis club	1 300,00 €
Vivre Aubignan	1 000,00 €
TOTAUX	32 609,10 €

Détails des subventions spécifiques versées en 2021

ASSOCIATIONS	CA 2021
Actor Créative	1 300,00 €
Age d'Or	750,00 €
AIPE	840,88 €
Association paroissiale	1 037,04 €
Aubignan Karaté Kobudo	1 095,44 €
Budo Ventoux	500,00 €
Happy Dance	780,00 €
Les Seniors comtadins	860,00 €
Société Chasse Saint-Hubert Aubignanaise	300,00 €
Vivre Aubignan	32 000,00 €
TOTAUX	39 463,36 €

Chapitre 66 – Charges financières : 23 421,40 €.

Total Recettes : 4 835 752,77 €
(En 2020 : 4 652 455,84 €)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20220329-2022-020-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Les principales recettes sont les suivantes :

Chapitre 013 – Atténuations de charges : 86 084,49 € soit 1,78 %.

Ce montant concerne les remboursements des Indemnités journalières (article 6419)

Chapitre 70 – Produits des services, domaines et ventes : 298 961,82 € soit 6,18 %.

Chapitre 73 – Impôts et taxes : 3 369 518,64 € soit 69,68 %. En hausse par rapport à 2020 (3 145 777,69 €).

73 111 Taxes foncières et d'habitation : 2 794 043,00 € soit 57,78 % en hausse par rapport à 2020 (2 665 561,13 €)

73 18 Autres impôts locaux ou assimilés : 5 456 €

73 211 Attributions de compensation : 102 065,01 €

73223 Fond de péréquation des ressources communale et intercommunale 76 618 € (pour info en 2020 = 72 696 €).

Chapitre 74 – Dotations et participations : 1 029 967,14 € soit 21,30 % en baisse par rapport à 2020 (1 097 696,85 €).

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante (Revenus des immeubles) : 10 017,68 €

Les loyers correspondent au tiers suivant :

Les cycles du Ventoux : 600€/mois

Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 11 065,09 €

Section d'Investissement :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-21840042-20220329-2022-020-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Dépenses 2 532 433,07 €

Article 1641 Capital des emprunts remboursés : 162 545,52 €
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles : 49 435,23 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles (**PPP** éclairage public inclus (soit 76 681,13 €) :
1 048 849,56 €

Les principales dépenses d'investissements réalisées durant l'exercice 2021 sont les suivantes :

Acquisition d'un terrain (VIAN) :	180 000 €
Acquisition d'un terrain parking (Parcelle BM29) :	91 200 €
Acquisition d'une bande de terrain (Parcelle BM 78 et 80) :	9 020 €
Isolation des vestiaires du stade et de l'école maternelle :	80 877 €
Sécurisation du plateau sportif :	78 691 €
Alarme salle polyvalente :	9 136 €
Modification de 10 Chalets de Noël :	18 981 €
Travaux d'installation de désenfumage salle polyvalente :	52 176 €
Restauration du lavoir boulevard Louis Guichard :	18 000 €
Aménagement de trottoirs de la route de Sarriens :	236 784 €
Réfection des voies communales (fosses pour containers enterrés) :	24 060 €
Contrat PPP Eclairage Public :	76 681 €
Raccordement Gaz salle polyvalente :	11 556 €
Acquisition d'un tracteur (Services espaces verts) :	25 200 €
Achat de 3 colonnes enterrées (déchets salle polyvalente) :	18 454 €
Acquisition d'un véhicule pour la police Municipale :	21 064 €
Logiciel JVS (Millésime intégral WEB) :	22 142 €
Création d'un Skate Park (quartier Condamine) :	111 145 €

Chapitre 23 Immobilisation en cours : 1 101 775,70 €

Ce chapitre concerne essentiellement les dépenses suivantes :

Rénovation de l'Hôtel de ville : 714 141,45 €
Création du DOJO : 363 934,73 €

Recettes 2 611 070,01 €

Les principales recettes concernent les chapitres suivants :

Chapitre 16 : Emprunt : 1 500 000,00 €
Chapitre 28 Amortissements des immobilisations : 614 349,09 €
Chapitre 13 Subventions d'investissement : 258 398,43 €

Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves :

- **Article 10222** Récupération TVA (FCTVA) : 141 238,00 €
- **Article 10226** Taxe d'aménagement : 107541,49 €

2) CA 2021 BUDGET ANNEXE ENERGIES RENOUVELABLES :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-21840042-20220329-2022-020-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Concernant le bilan financier pour l'année 2021, les données sont les suivantes.

En section d'exploitation :

Dépenses réalisées	0 €
Recettes Réalisées	0 €
Soit un résultat 2021 brut de	0 €
Le report n-1 est de	0 €
Soit un résultat annuel de	0 €

En section d'investissement :

Dépenses réalisées	0 €
Recettes Réalisées	133 000 €
Soit un résultat 2021 brut de	133 000 €
Reste à réaliser en Dépenses	133 000 €
Le report n-1 est de	0 €
Soit un résultat annuel de	0 €

La section d'investissement correspond aux travaux du seul Lot 9 « Photovoltaïque » au sein du marché du DOJO.

On constate sur l'année 2021 un résultat nul qui correspond à la différence entre le Reste à Réaliser 2021 en dépenses d'investissement et les recettes d'investissement (c'est l'avance du budget principal de la ville d'Aubignan).

Il est à noter que sur le lot n°9 « Photovoltaïque » conclu avec la société TOTAL DIRECT ENERGIE SOLUTIONS pour un montant de 75 596, 08 € HT, il était nécessaire de conclure un avenant en plus-value sur le montant initial du marché par suite de travaux non prévus initialement.

Le nouveau montant du marché est porté à 82 652,94 € HT soit 99 183,53 € TTC. A cet effet, une délibération a été présentée en conseil d'exploitation le 1er décembre 2021 et approuvée au conseil municipal du 16 décembre 2021.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20220329-2022-020-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022